



Atelier Généalogique

Réunion du 17/12/2016

L'immigration en France

Qui dit immigration dit

NATURISATION

Droit du sol

Droit du sang

**Ancien Régime : prédominance du droit du sol.
Mais droit du sang pour enfant né à l'étranger
d'un père français et souhaitant s'installer en
France.**

**En fait, la nationalité n'existait pas : sujets du
Roi.**

**Révolution : « citoyenneté » pour tout homme
de plus de 21 ans, né en France ou y résidant
depuis plus d'un an.**

Droit du sol

Droit du sang

1^{er} Empire : droit du sol restreint. Par le code Napoléon de 1804, la nationalité française se transmet par filiation paternelle.

Loi de 1851: renforcement du droit du sol : est français à sa majorité, l'enfant né en France d'un étranger lui-même né en France, sauf refus.

Les causes de l' IMMIGRATION

Guerre de 14-18

27% des 18-27 ans sont morts sur les champs de bataille.

La démobilisation est lente.

Impact : baisse de la démographie.

Guerre de 14-18

Pendant que les hommes sont au front, les femmes dans les usines, les commerces, à la tête d'exploitation agricole.

Elles vont s'émanciper, passer le bac, accéder aux études secondaires, ...

Impact : mariage plus tardif.

Les années 30

En 1935, on enregistre plus de décès que de naissances. Les femmes en âge de fécondité sont peu nombreuses car issues de la génération née après la guerre.

Les années 50

Dans les années 50, la génération née dans les années 30, arrive sur le marché du travail.

Manque de main d'œuvre très important.

Impact politique : la France fait appel à l'immigration.